



Compte rendu du Conseil d'Administration du Mardi 13 janvier 2026

Le Conseil d'Administration de l'Association RESCAM s'est réuni dans la formation suivante :

8 membres présents :

- Mme REDON Valérie, DDFIP, Présidente, Membre élu par les adhérents
- Mme CURSIO Isabelle DDFIP, Membre élu par les adhérents
- M. MIRA Franck, ARS, Membre élu par les adhérents
- M. BOURILLE Paul, DDT, Membre élu par les adhérents
- Mme FROMENT Sindie, PREFECTURE, Membre désigné par les Administrations
- Mme VINCENT Sonia, DDFIP, Membre désigné par les Administrations
- M. CARLIER Christophe , DDFIP, Vice-Président, Membre élu par les adhérents
- M. VERNET Guillaume, DDFIP, Membre élu par les adhérents
- M. MOQUET Chantal, DDFIP, Membre élu par les adhérents
- M. THIRARD Serge, ARS, Membre élu par les adhérents
- M. DAMBRINE Christophe (Directeur du RIA de Mâcon),

2 membres excusés :

- Mme COSTAZ Anne, DDPP , Trésorière, Membre élu par les adhérents (Excusée)
- Mme LAFOSSE Camille, DSDEN, Membre désigné par les Administrations (Excusée)

2 membres absents :

- Mme BONNIEL Corinne, Conseil Départemental, Membre désigné par les Administrations
- Mme LETOURNEL Patricia DDPP, Membre désigné par les Administrations
- Mme SERAFIN Valérie , DSDEN, Membre élu par les adhérents

1. Ordre du jour

La séance est ouverte à 14 h 30 par Mme Valérie REDON, Présidente de l'Association de gestion du Restaurant Inter-administratif de Mâcon (AGRIA).

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025
- Examen et validation des modifications tarifaires applicables au 1er février 2026
- Présentation et adoption du règlement intérieur de l'AGRIA de Mâcon
- Point de situation sur l'appel de fonds 2025 et présentation de l'appel de fonds 2026
- Questions diverses

2. Approbation du compte rendu du procès-verbal précédent

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025 est soumis au vote.
Décision : Adoption à l'unanimité.

3. Examen et validation des modifications tarifaires applicables au 1er février 2026

Madame la Présidente Valérie REDON présente au Conseil d'Administration le projet de délibération relatif aux modifications des tarifs généraux applicables au 1er février 2026, dans la continuité de la décision du Conseil d'Administration du 17 mai 2024 ayant reconduit les tarifs pour l'année 2025.

Elle indique que ces ajustements tarifaires visent à préserver l'équilibre économique du restaurant inter-administratif, dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts d'approvisionnement, des charges de fonctionnement et des obligations réglementaires.

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- Valeur du point : passage de 0,25 € à 0,30 €.
- Admission – extérieurs non conventionnés : passage de 8,50 € à 9,00 €.
- Administrations associées : admission portée de 3,20 € à 3,60 €.
- Structures conventionnées : admission portée de 4,70 € à 5,10 €.
- Assiette de légumes ou frites en plat unique : 4,20 €.

- Café : passage de 0,25 € à 0,30 €.
- Remplacement du badge magnétique : 4,00 €.

Ces ajustements entraînent également une adaptation de certaines formules de vente à emporter, notamment la formule fraîcheur et le panier fraîcheur double.

Madame la Présidente souligne que la cotisation annuelle demeure inchangée à 4,50 €, traduisant la volonté de limiter l'impact financier pour les adhérents.

À cette occasion, M. Christophe DAMBRINE rappelle un élément de contexte important.

Avant le passage à la gestion directe du restaurant inter-administratif au 1er janvier 2022, le fonctionnement reposait sur une prestation de service externalisée. À cette période, le montant de l'admission s'élevait à 4,48 € pour les administrations associées et à 5,62 € pour les structures conventionnées.

Il précise qu'à compter du 1er janvier 2022, avec la mise en place de la gestion directe, ces montants ont été revus à la baisse et sont demeurés inchangés jusqu'à la présente proposition de revalorisation.

Il rappelle également que, conformément à la circulaire interministérielle du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter-administratifs, le droit d'admission participe à la prise en charge des dépenses de personnel technique concourant à l'élaboration, à la confection et à la distribution des repas, notamment les cuisiniers, agents polyvalents et autres personnels techniques affectés à ce service.

Il souligne qu'il est important de rappeler cet historique et ces principes de financement, souvent méconnus, afin de mieux apprécier l'évolution tarifaire proposée au 1er février 2026.

Le projet prévoit également l'évolution du forfait « agent de passage », porté de 10 € à 12,60 €, afin de tenir compte du coût réel des prestations servies.

Après échanges entre les membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente met aux voix le projet de délibération.

Décision : Le projet de modification des tarifs généraux applicables au 1er février 2026 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation et adoption du règlement intérieur de l'AGRIA de Mâcon

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration le projet de règlement intérieur de l'Association de gestion du Restaurant Inter-administratif de Mâcon.

Ce document vise à préciser les règles de fonctionnement de l'association et les modalités d'organisation du restaurant.

Au cours de l'examen du texte, M. Franck MIRA émet une remarque à propos de l'article 3.

Il est par ailleurs indiqué que deux articles ont fait l'objet d'une modification particulière :

- l'article 7, relatif au remboursement des sommes créditées sur le compte de l'adhérent en cas de démission ou de non-renouvellement de cotisation, précise désormais que le remboursement ne pourra être effectué au-delà du 31 décembre N+2 du non-renouvellement, les sommes restantes étant réputées acquises à l'association ;
- l'article 17 a également été modifié et rappelle que les membres de l'association s'engagent à se conduire comme d'honnêtes gens et en personnes prudentes et raisonnables au sens du Code civil.

Après présentation et échanges, le règlement intérieur est soumis au vote.

Décision : Le règlement intérieur de l'AGRIA de Mâcon, modifié en ses articles 7 et 17, est adopté à l'unanimité.

5. Point de situation sur l'appel de fonds 2025 et présentation de l'appel de fonds 2026

M. Christophe DAMBRINE, Directeur du Restaurant Inter-administratif de Mâcon, présente un point de situation relatif à l'appel de fonds 2025 et les premières orientations concernant l'appel de fonds 2026.

Il rappelle le mécanisme de financement des restaurants inter-administratifs, tel que prévu par la circulaire interministérielle du 21 décembre 2015, qui prévoit une participation des administrations associées au financement des charges de fonctionnement du restaurant selon une clé de répartition fondée notamment sur la fréquentation.

Il précise que les documents présentés constituent une maquette, les comptes ayant été arrêtés au 31 décembre 2025, alors que la réunion du Conseil d'Administration se tient le 13 janvier 2026.

Les chiffres devront donc être affinés après vérification et attestation par le cabinet comptable, chargé de procéder à la clôture de l'exercice.

Il indique qu'au prochain Conseil d'Administration, les chiffres consolidés pourront donner lieu à des décisions modificatives, tant sur l'exercice 2025 que sur le budget prévisionnel 2026.

Ces ajustements pourraient notamment concerner certains contrats de maintenance et d'entretien, désormais nécessaires compte tenu des équipements installés, notamment les installations de ventilation, le renouvellement de l'air et le rafraîchissement du bâtiment.

La question d'un appel de fonds spécifique relatif au remplacement de certains matériels est également évoquée. Ce point sera présenté de manière détaillée lors du prochain Conseil d'Administration.

Comme à l'accoutumée, l'analyse débute par la fréquentation du restaurant, indicateur consolidé.

- Pour l'année 2025, la fréquentation s'établit à 58 575 repas servis, soit une moyenne de 237 repas par jour sur 247 jours ouvrés.
- À titre de comparaison, pour l'année 2024, la fréquentation s'établissait à 45 782 repas servis, soit une moyenne de 188 repas par jour sur 243 jours ouvrés.
- Cette évolution représente +12 793 repas, soit une progression de +27,94 %.
- La moyenne journalière progresse également de 188 à 237 repas, soit +49 repas par jour, représentant une hausse de +26,06 %.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces éléments.

5. *Questions diverses*

Madame Valérie REDON, Présidente de l'AGRIA de Mâcon, répond aux interrogations exprimées par plusieurs membres du Conseil d'Administration concernant le départ récent de la cheffe Gérante, intervenu à l'approche de la période des fêtes de fin d'année.

Elle rappelle que Mme Christelle HUGUET, recrutée en qualité de cheffe gérante en CDI à compter du 15 septembre 2025, en remplacement de M. Sébastien MOREAU, ayant officiellement quitté ses fonctions le 11 septembre 2025, a été présentée aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 13 novembre 2025.

Il est précisé que son contrat a pris fin au 3 décembre 2025, dans le cadre de la rupture de sa période d'essai.

Au regard des différentes situations rencontrées depuis la mise en place de la gestion directe en 2022, il a été convenu, d'un commun accord entre la Présidente et le Directeur de l'AGRIA de Mâcon, que le Directeur reprendrait, jusqu'à nouvel ordre, les missions administratives relevant du poste de Chef Gérant, lesquelles représentent en moyenne une heure de travail supplémentaire quotidienne dans l'exercice de ses fonctions de directeur.

Madame Valérie REDON évoque également ses missions dans le cadre de ses responsabilités nationales.

Elle rappelle qu'elle est Présidente de l'Union Nationale de Gestion des Restaurants Inter-administratifs (UNAGRIA) et qu'elle siège également dans différentes instances nationales, notamment auprès de la DGAFP.

Dans ce cadre, elle rencontre régulièrement les membres de conseils d'administration d'autres restaurants inter-administratifs et intervient dans des sessions de formation visant à expliquer le fonctionnement des restaurants inter-administratifs et l'application de la circulaire interministérielle du 21 décembre 2015.

Au regard de cette expérience, elle propose d'organiser une formation à destination des membres du Conseil d'Administration de l'AGRIA qui le souhaiteraient, afin de mieux appréhender le cadre réglementaire et les mécanismes de fonctionnement des restaurants inter-administratifs.

Elle indique que cette formation pourrait être organisée sur une journée, à l'occasion du prochain Conseil d'Administration, pour les administrateurs intéressés.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette proposition.

M. Franck MIRA interroge l'avancement du dossier relatif au traitement des déchets.

M. Christophe DAMBRINE et Mme Valérie REDON expliquent les actions menées afin d'être en conformité avec les exigences de la loi EGAlim.

- incitation des convives à apporter leurs propres contenants pour la vente à emporter ;
- suppression, depuis le 1er janvier 2026, des bouteilles plastiques pour la vente des boissons ;
- mise en place de bouteilles d'eau entièrement recyclables ;
- remplacement de certaines boissons auparavant conditionnées en bouteilles plastiques par des canettes recyclables.

M. DAMBRINE précise que ces évolutions répondent à une volonté de réduction des déchets plastiques, même si certaines interrogations ont été exprimées par des convives concernant la disparition de certaines bouteilles plastiques, notamment pour l'eau gazeuse.

Il indique également que l'association a engagé plusieurs démarches auprès de prestataires afin d'organiser le traitement et la valorisation des déchets.

Le restaurant est aujourd'hui vertueux en amont, grâce au tri réalisé par les équipes et les convives. Toutefois, des difficultés persistent concernant le suivi de la filière de traitement, notamment au niveau de la communauté d'agglomération, avec laquelle plusieurs échanges ont eu lieu ainsi qu'avec les autorités et élus locaux.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette proposition.

7. Clôture de la séance

La séance est levée à 16 h 00.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie l'ensemble des participants et des membres du Conseil d'administration.

Prochain Conseil d'administration : Le Mardi 28 Avril 2026

La Présidente



Valérie REDON

Le Secrétaire de séance



Restaurant Inter-Administratif de Mâcon
"Le Rescam"
24 Boulevard Henri DUNANT
71025 Mâcon Cedex
03 85 38 36 40
Site: 311 642 243 90019
rescam-direction@orange.fr

Christophe DAMBRINE